

Notre concours

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1965)**

Heft 36

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Crise de la démocratie genevoise: vigilance

(suite de la page 1)

plus du cinquième des holdings de l'ensemble de la Suisse ; elles ne paient à Genève **aucun** impôt sur le rendement ; et, compte tenu de l'impôt communal, de l'impôt cantonal ordinaire et extraordinaire, même pas le 2‰ (pour mille !) du capital social et des réserves ouvertes. Le développement du canton exigera que l'on revoie toutes ces faveurs (à Genève, comme partout ailleurs en Suisse).

Alors interviendront les Vigilants. Sous prétexte de lutter contre la paresse des fonctionnaires, la surpopulation étrangère et le gaspillage de l'Etat, ils paralyseront les investissements publics, les maintenant au niveau qui n'exigera pas de réexamens des charges fiscales. Ils seront la masse de manœuvre de certains milieux économiques peu soucieux, eux, de se salir les mains. On les verra bientôt à l'œuvre dans la campagne pour la démocratisation des études, par exemple.

Ce qui est à craindre, ce n'est donc pas que les Vigilants se transforment en parti politique, comme ils en manifestent l'intention en cette année électorale. Ils connaîtront alors le sort d'autres mouvements similaires ; ils auront tôt fait d'épuiser leur force dans les batailles électorales.

Mais le danger serait qu'usant de l'arme de la démocratie directe et du référendum, ils paralysent la vie publique. A juste titre, des journalistes conscients de leur responsabilité, au « Journal de Genève » et à la « Tribune de Genève », ont dénoncé ce risque. L'enquête récente du professeur Girod sur l'abstentionnisme apporte une preuve supplémentaire : il aboutit à la conclusion que si une opposition de droite s'organise à Genève, conjuguant son opposition avec celle de l'extrême-gauche, Genève deviendra ingouvernable. Elle connaîtra la paralysie qui caractérisait le Parlement de la IV^e République française.

Les Vigilants ne sont donc pas seulement des nostalgiques du passé. Genève va être soumise par eux, en 1965 et à l'avenir, à une crise de ses institutions démocratiques.

Un aéroport vaudois à Etagnières

Le référendum est lancé contre la décision du Grand Conseil vaudois de souscrire la moitié du capital-action de la société en formation pour la création d'un aéroport à Etagnières.

Il est des gens qui se réjouissent de tout référendum ; on donne la parole au peuple ; le souverain se prononce ; bravo. Encore faudrait-il que ce peuple soit informé objectivement. Or, en cette affaire, de curieuses conséquences des adversaires nous surprennent.

— Les mêmes journaux qui se lamentent sur l'échec du projet transhelvétique de navigation fluviale, qui déplorent que le canton soit privé d'un moyen important de transport, les mêmes s'apprêtent à faire échouer un projet qui est la seule chance du canton de participer au trafic aérien. Et si encore c'était avec des arguments sûrs, après une étude sérieuse. Non, le chaland est nationaliste poétique ; et l'avion, un vilain oiseau internationalement bruyant ! Le canal ouvre nos terres à la douceur de l'eau pour lentement nous laisser descendre dans les bras de la mer lointaine ; l'avion nous relie à tout, à rien ; il n'ouvre aucune voie royale.

Mais est-ce que l'avenir économique du canton peut être tranché par une rêverie sur les thèmes de l'imagination profonde : l'air, la terre, l'eau ?

— On crie à la dépense. Mais on n'est sensible aux dépenses que quand on le veut bien. En septembre 1964, le Grand Conseil, puis le Conseil communal, ont voté un prêt à court terme pour alléger la trésor-

serie de l'Exposition nationale ; ce prêt s'élevait à 5,5 millions, tant pour la ville que pour le canton. Chacun savait à l'époque que cet argent était perdu et que ce prêt était une subvention à fonds perdu, qui s'ajoutait à d'autres votées en 1962, de cinq millions également.

Ainsi, il y a moins d'une année, Ville de Lausanne et canton engageaient 11 millions, parfaitement improductifs, dans l'indifférence, ou la complaisance, ou la résignation générale. Mais la même somme, pour l'équipement du canton, indigne.

Est-ce là notre réalisme ?

— Autrefois, le taxi, c'était un luxe. On s'offrait ça le jour de son mariage. Aujourd'hui, on croit encore que l'avion, ça n'existe que pour les baptêmes de l'air.

Nous savons, et les opposants le savent aussi, que le peuple tranchera cette question importante avec des réflexes terriens.

Or la démocratie directe supposerait que la discussion se situe au niveau des arguments rationnels. Hélas !

Mais une partie des opposants justifient leur « non » au nom de l'urgence d'autres dépenses plus vitales (logements, hôpitaux, Université, etc.). En l'absence d'un plan, programmant les principales dépenses publiques, il sera difficile de les convaincre qu'un canton de tourisme et de transit, comme le nôtre, doit investir également dans les moyens de transport (autoroute, aéroport) qui conditionnent son essor économique, donc son équipement social.

Une idée qui fait son chemin: l'épargne négociée

Nous avons, dans D. P., longuement discuté le problème de l'épargne négociée. Aucun autre projet ne pourrait avoir des conséquences aussi lourdes pour la transformation des structures de notre société. Par ce moyen des capitaux énormes seraient réunis et permettraient de satisfaire des besoins collectifs primordiaux et de les soustraire du même coup à la spéculation. L'idée fait son chemin.

Les Groupements patronaux vaudois ont consacré, en juin, un communiqué de presse à l'épargne négociée. Ils admettent, c'est le principe essentiel, que les fonds ainsi réunis soient gérés par les syndicats. Un Bulletin patronal d'études zuricoises, qui groupe en particulier les collaborations des milieux influents des grandes assurances suisses, la « Studienkommission Altersvorsorge », a analysé dans son numéro du 3 juin, les articles de « Domaine Public ». Le rédacteur qui donne un compte-rendu fidèle de nos thèses a fort bien compris la différence que nous faisons entre les vieilles lunes sur l'accès des ouvriers à l'actionnariat des entreprises dans lesquelles ils travaillent et les projets qui prévoient la concentration de l'épargne ouvrière dans un fonds d'investissement syndical unique qui donnerait aux travailleurs une véritable puissance économique. « Das ist der springende Punkt », écrit le chroniqueur.

Enfin, dans « La Nation » du 25 juin, M. Marcel Regamey, décrivant une étude publiée par M. Thierry Maulnier, dans « Le Figaro », sur ce sujet, ajoute en conclusion, et c'est ce commentaire qui est primordial.

« Aux considérations de M. Thierry Maulnier, nous en ajouterons une essentielle : le salaire différé appartient à l'employé ; c'est donc à des organismes dépendant de lui qu'appartient la gestion des avoirs bloqués. Les caisses d'investissements doivent appartenir aux syndicats et à leurs fédérations. Bien entendu, ces caisses seront des banques, soumises à la discipline et au contrôle des banques et dirigées par des banquiers de profession, mais les actionnaires ou coopérateurs (suivant le type de société choisi) devront être les syndicats et les conseils d'administration nommés par eux.

» C'est par ce détour que les fédérations syndicales pourraient exercer une influence sur la politique

d'investissement et la direction de l'économie en général. Cette influence serait plus aisée, mieux accueillie et plus efficace que celle exercée, par l'intermédiaire de l'Etat, de l'extérieur et sans l'expérience des affaires indispensables. Il y a ici une possibilité de renouveau de l'énergie syndicale, non dans le sens d'un combat contre le capital mais dans celui d'une participation normale, celle du droit des employés de participer à l'économie, non seulement dans ses résultats présents, qu'ils sont amenés à surévaluer, mais dans sa marche ascendante. » Enfin « Le Gutenberg », journal de la Fédération suisse des typographes, dans son numéro du 4 juin 1965, sous la signature de M. Estoppey, expose longuement le problème de l'épargne négociée. L'idée chemine. Certains s'étonnent qu'elle trouve des cautions inattendues. Et pourtant en donnant au mouvement ouvrier une véritable force économique, elle aurait une valeur quasi-révolutionnaire. On s'en apercevra aux résistances qu'elle suscitera. Il faudra qu'elle trouve encore sa force porteuse. Mais nous croyons savoir que les syndicats ne s'en désintéressent pas.

L'échec de Deferre

Deferre a retiré sa candidature. Cette décision l'honore. En voulant rester en course, il aurait été à la fois celui qui veut créer contre vents et marées un mouvement qui débordait les partis, mais en même temps il serait resté le candidat officiel de la S.F.I.O. qui aurait ainsi pipé quelques suffrages supplémentaires. On aurait été en pleine équivoque. L'attitude digne de Deferre a coupé court à cette manœuvre. Mais il est clair, maintenant, que la gauche française restera paralysée si les partis ne se réforment pas, eux-mêmes, de l'intérieur...

Notre concours

A fin juin se terminait notre concours abonnés nouveaux et adresses utiles, avec pour enjeu d'amitié, « Les mémoires de Cellini », offert par J.-J. Dreifuss. (Cet ouvrage est édité dans la collection « Littérature » de Julliard, que dirige J.-F. Revel. Elle va disparaître. On le regrettera ; car d'originales rééditions figuraient à son catalogue : de Nerval, « Voyages en Orient » ; d'Arnim : « Les contes bizarres » ; de Brillat-Savarin : « La physiologie du goût », etc...) Nous ont procuré soit un abonné, soit des adresses : M. et Mme Marcel Grandjean, Genève ; Henri Stauffer, Genève ; Messerli, Genève ; Alfred Bussey, Lausanne ; Mme Marianne Pithon, Lausanne ; Robert Dewar, Meyrin ; Daniel Frey, Payerne ; Pierre Benoît, L'Orion ; M. et Mme R. Duvoisin, Cernier ; Pierre Aubert, Aubonne ; Henri Desarzens, Bex ; G. Leroy, Orbe ; G. Pidoux, Yvonand ; J.-P. Rochat, Montreux ; Bernard Varrin, Villars s/Fontenay ; Dr P. Vuilleumier, Lausanne ; M. Hutter, Pully ; Gérard Lévêque, Petit-Saconnex ; Mlle J. Lovis, Bâle ; Torracina, Genève ; Zahnd, Lausanne ; J.-F. Blanc, Lausanne ; Léon Christeller, Saint-Prex ; Mlle Charlotte Peller, Presinge.

Deux abonnés : M. J.-P. Tschaler, Onex.

Trois abonnés : MM. Gérard Bovay, Bougy-Villard ; Henri Stauffer, Genève ; Grobety, Vevey. Par tirage au sort, c'est M. Bovay qui l'emporte.

Pendant les vacances, n'oubliez pas D. P. Faites-le connaître. C'est un bon sujet de conversation ! Envoyez-nous d'autres adresses utiles, procurez-nous des abonnés !

A nos lecteurs

D. P. ne sortira qu'un numéro au début d'août ; puis en septembre nous reprendrons notre rythme ordinaire, qui nous conduira au seuil de notre troisième année.

Mais pour l'instant, bonnes vacances !